

Arrêté 2023-10

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 04 MAI 2023 ABROGATION DE L'ARRETE 2022-33 PORTANT FERMETURE DE LA ROUTE DE FOND DE VALLEE

Le Maire de la commune de FREISSINIÈRES,

- **Vu** l'article L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** l'arrêté 2022-33 du 12 décembre 2023 portant fermeture de la route de fond de vallée,

CONSIDÉRANT l'absence de risque de chutes de neige empêchant la circulation jusqu'en fond de vallée,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER – L'arrêté 2022-33 du 12 décembre 2023 portant fermeture de la route de fond de vallée est abrogé à compter de ce jour.

ARTICLE 2 – La route d'accès au fond de vallée est accessible aux véhicules.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché sur place et aux lieux habituels.

Freissinières, le 04 mai 2023

Le Maire

Cyrille DRUJON D'ASTROS

Pour le Maire et par délégation
Monsieur Eric SÉGOND
1^{er} adjoint au Maire.

